Accessions 159,834

Shelf No. XG.3656.13

Barton Library.

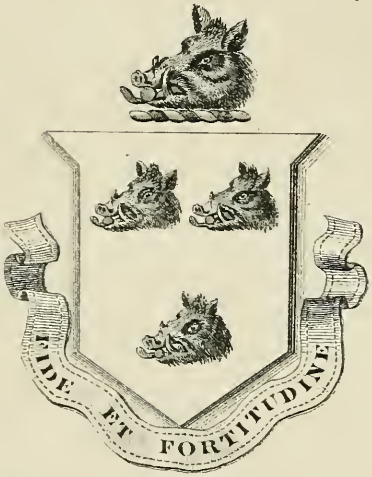

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.

Received, May, 1873.

Not to be taken from the Library.

FOUNDED 1852
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA CONDITA A.D. 1630.
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
BOSTON PUBLIC LIBRARY
30

PAMPHLETS.

French Revolution

1790

Aug–Dec.

Barton Library

159,834
May, 1873

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/motifsetplansdec00pari

MOTIFS

ET PLAN DE CONCILIATION

DÉDIÉS A LA NATION ET AU ROI,

OFFERTS A MESSIEURS LES REPRÉSENTANS DE LA NATION,

Par un citoyen qui desire de demeurer inconnu.

PROFONDÉMENT pénétré des divisions qui agitent ma patrie, et des maux extrêmes où elles peuvent la précipiter, j'ai osé me demander à moi-même : « Mais enfin un grand peuple, quand il est divisé, ne peut-il donc pas être réconcilié comme des familles, comme des individus, comme deux nations ? ... N'y a-t-il pas dans le caractère des Français, de ce peuple, le roi de tous les peuples du monde, une veine de bonté qui, pressée et intéressée à propos, pourroit encore tourner tous les cœurs les uns vers les autres, éteindre le feu qui circule, et faire

1790.

renaître, comme un beau soleil au milieu d'un jour très-nébuleux, la paix, la concorde, et la prospérité publique ?.... Parmi tant de beaux génies que la France renferme, parmi tant de talens que la révolution a excités, comment ne s'est-il pas trouvé un homme uniquement sage, parfaitement impartial, judicieux, connoissant bien la nation, et l'art de l'adoucir, qui lui ait proposé un plan de conciliation, et qui l'ait décidée à l'adopter ? »

Français, je n'ai pas pour moi le génie ; si je ne consulte que mon talent, la plume m'échappera aussi-tôt, et je me condamnerai à la tyrannie du desir que j'éprouve de vous voir plus heureux.

Si le cœur cependant peut quelquefois suppléer tout le reste ; s'il ne faut, pour faire une tentative, que tout présumer de la sensibilité française, et tout espérer de son caractère franc et loyal ; et si même, pour réussir, il s'agit beaucoup moins de parler le langage du génie que celui de la raison, je puis hasarder de me livrer aux impressions de mon ame. Par ma tentative toute seule, je mériterai bien de ma nation, parce que je reconnaîtrai en elle un sentiment de loyauté et de générosité, dont tous les peuples ne sont pas également susceptibles.

Jamais, ce me semble, un empire ne fut

plus visiblement sous l'œil paternel de l'éternelle providence, que la France l'est aujourd'hui. Elle est divisée en deux partis nombreux, puissans, dévorés par la haine, qui existent ensemble dans toutes les cités, et dans tous les hameaux; et cependant le sang ne ruisselle pas.

On convient que la crise actuelle de la France, ne peut pas devenir son état habituel. Il faut donc un dénouement. Quel est le cœur bien fait, quel est le Français qui ne souhaite que ce dénouement soit l'ouvrage de la concorde nationale, et qui ne s'afflige de la seule possibilité qu'il soit précédé des troubles et des meurtres?

Si les Français veulent se réconcilier, ils ne doivent pas chercher à se convaincre réciproquement. La discussion n'amèneroit pas la paix, mais une plus grande aversion peut-être. Tous les droits, toutes les inculpations, doivent être liés et jetés au feu. C'est-là le premier pas à faire dans toute réconciliation.

Ils ont besoin d'être bien convaincus de tous les risques que court la chose publique, de tous les dangers personnels que chaque individu doit craindre, et du prix infini de chacun des instans où toutes les divisions peuvent encore être terminées par l'amitié.

Ils ont besoin de sentir que tous les sacri-

fices qui emmèneront la paix, seront un gain pour chacun de ceux qui les feront, et un bienfait inestimable envers la patrie, à qui ils épargneront les horreurs dont elle sera peut-être souillée, et qui cessera de se trouver sans lois, sans force au-dedans, sans considération au-dehors, dès qu'elle cessera d'être divisée.

Les faits, l'état actuel de la France, le vrai tableau du royaume, sans le flatter, sans le charger, en un mot, la vérité toute simple, toute nue, voilà ce qu'il s'agit de mettre sous les yeux des Français, et je serai alors certain de n'être désavoué par aucun.

On ne se dissimule pas l'existence de deux partis, et que le plus foible des deux est cependant très-fort. Et cela peut-il être autrement, dans une révolution dont le nom seul exprime un renversement de beaucoup de jouissances, un nouvel état de choses qui a conquis celui qui étoit ?

Une force populaire environne comme un cercle tout l'horison du royaume. Ses rayons multipliés à l'infini, et dans tous les sens, tiennent en armes les villes et les campagnes, pour appuyer la révolution. Ses succès sont rapides, et l'ancienne France politique a déja disparu. Depuis le trône, jusqu'au plus bas degrés de puissance, tout est renouvellé; presque tout ce qui ne doit pas être, n'est

déja plus ; presque tout ce qui doit être, existe déja.

Former le projet de tout détruire, et d'emmener une contre-révolution, seroit une chimère aux yeux de la raison, autant qu'une noirceur sanguinaire et détestable aux yeux de l'humanité. Il n'y a de sagesse qu'à renoncer à ce qu'on a perdu, à ce qu'on ne pourroit plus avoir qu'à travers des meurtres, et à se rendre heureux de ce qui reste, en n'ajoutant pas le désespoir à la perte. Ainsi raisonne le philosophe ; ainsi se conduit l'homme raisonnable ; ainsi le vrai patriote, et le chrétien sur-tout, trouvent-ils une jouissance dans leurs privations.

Un gouvernement néanmoins doit prendre en très-grande considération, tout ce qui pourroit arriver encore. Il doit bien apprécier toutes les dispositions actuelles des choses et des esprits, et puisqu'il n'existe que pour le bonheur des individus, sa grande sagesse doit consister sur-tout à pressentir les dangers des maux publics pour les prévenir et les empêcher. Car lorsque l'événement commence, souvent l'équilibre se rompt, et on n'arrête le mal qu'après qu'il a déja fait bien des progrès.

Notre révolution n'est pas, il s'en faut, le systême des autrres puissances de l'europe. Si une d'entre-elles nous attaquoit,

nous n'aurions point d'alliés; il faudroit nous suffire à nous mêmes. L'histoire de nos événemens a peu pénétré dans l'étranger: elle y a été plus connue par les faits effrayans qui en ont ensanglanté les premieres époques, que par le bonheur que nous espérons.

Les autres nations Européennes sont plus froides que nous; ce qui est pour nous un spectacle, est pour elles un récit qui leur est venu de de-là les mers; de de-là les montagnes, de de-là les déserts. Un enchaînement de choses que le seul tems et les circonstances ont le pouvoir de former, et qui n'existent pas allieurs, ont emmené notre révolution. Nous ne sommes vus et considérés de près que par les puissances elles-mêmes qui nous observent, et à qui nous n'inspirons d'intérêt que celui de nous laisser faire si elles ne craignent pas notre influence, où de nous entreprendre si elles nous redoutent, ou si le moment leur paroît favorable, pour s'aggrandir en nous resserrant. Des armées ménaçantes, touchent, en attendant, nos frontières, et il ne faut pas se dissimuler que leurs dispositions hostiles ou pacifiques ne sont pas aisées à pénétrer. Ne prenons pas faussement l'alarme; mais ne ne nous rassurons pas pleinement.

N'observant toujours que les faits, je

cherche vainement à compter les mécontens que je vois dans le royaume. Tant de fortunes réduites, tant d'hommes en place déçus, tant de pères de famille traversés dans l'avancement de leur enfans, tant de débiteurs qui ne peuvent offrir à leurs créanciers qu'une impuissance qui n'avoit pas été prévue, tant de subalternes enfoncés dans la carrière, et entraînés par la chûte de leurs supérieurs. Une classe nombreuse et redoutable de citoyens infiniment sensible, infiniment bouillante, infiniment prodigue de sa vie, blessée vivement dans l'objet le plus cher de sa sensibilité, etc. etc.

Je vois le peuple parfaitement ressemblant aux rouli de la mer, quand elle n'est pas encore assez agitée pour faire des naufrages ; mais à qui il ne faut qu'un vent un peu plus impétueux, pour en occasionner de très-grands.

Les gardes nationales couvrent la face du royaume ; elles ont démontré l'universalité de l'énergie française ; mais puisque c'est la vérité toute nue qu'il s'agit de tracer ici, les gardes nationales sont trop nombreuses pour qu'on puisse les regarder comme une seule armée aussi vaste que la France, et unanime, soit dans la manière de juger la révolution, soit dans la volonté d'oublier, s'il le faut, ses foyers pour aller à

l'ennemi. Un corps aussi immense, conserve difficilement l'unité. La liberté même pour laquelle il combat peut, sous un autre rapport, le diviser ; et quand il n'auroit qu'une même vue, qu'un même sentiment, il est bien difficile, en le faisant mouvoir, de calculer assez ses mouvemens, pour s'assurer, soit qu'il arrivera au but, soit qu'il ne l'outre-passera pas.

Les troupes de ligne ont rompu l'ancienne discipline militaire : elles ont réfléchi sur leur propre force ; elles en ont fait l'épreuve; la barrière est désormais franchie. La multitude sçait qu'elle peut commander, quand on veut qu'elle obéisse. C'est un être mobile, en état de courir avec une célérité étonnante, vers un but qu'on lui montre, mais qui peut aussi se dévoyer et se rendre irrésistible dans sa marche.

Le trésor national ne s'alimente en ce moment que par des ressources adventices. Les assignats, bénéficiés d'un intérêt qui devoit leur donner une valeur supérieure à celle de la monnoie, échangés au contraire contre la monnoie, perdent avec cet intérêt, une partie de leur valeur capitale.

La différence de la recette à la dépense, a été énorme cette année ; l'état n'a existé que par l'aliénation des biens nationaux,

et les escomptes qu'il a dû subir, ont été un des gros objets de sa dépense. Tout l'or du royaume est enfoui ou exporté; l'étranger ne nous confieroit le sien à aucun prix.

Tant qu'il existera deux partis, celui qui est mécontent, cédera à la seule nécessité de payer l'impôt, il ne se prêtera à aucun moyen volontaire, de faciliter l'aisance de l'état; et l'autre parti ne pourra être pressuré qu'avec précaution, de peur d'aliéner ou de refoidir son opinion.

Les émigrations sont très-grandes; elles augmentent tous les jours; les richesses suivent les émigrans; les étrangers se retirent, et leurs compatriotes craignent de venir parmi nous; et dans un moment de détresse et de besoins publics, un état auroit besoin, cependant, de la générosité et du patriotisme des citoyens aisés.

Les artisans languissent dans la plûpart des villes. Le trésor public de celles-ci est forcé de procurer du pain aux affamés pour prévenir les séditions; ce trésor est souvent sans moyens.

C'est toujours des faits que je parle; car ce sont les faits qui me paroissent, sur-tout, devoir être pesés par la prudence dans les résolutions d'un gouvernement. Le clergé, pressé dans le ressort de sa conscience, par-

le de la cause de la religion, comme un brave militaire s'exprime sur la cause de la patrie; il se dit prêt à se voir immoler pour elle. Fort de ce principe, qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et de sa croyance, que les hommes sont dans ce moment en opposition avec Dieu, il paroît décidé à ne pas souscrire aux volontés de ceux-là, même au risque de sa vie. Tout le clergé ne sera pas unanime, peut-être, dans cette résistance; mais elle sera assez grande, elle aura des exemples assez déterminans, parmi les hommes de lumière, pour qu'on doive prévoir qu'il se fera une mutation immense dans tous les emplois ecclésiastiques.

On a compté plus de quarante mille curés, vingt ou trente mille vicaires dans le royaume. Il est inévitable que la résistance des ministres de la religion, au serment qu'on exige sur la constitution civile du clergé, ne soit sensible dans tous les coins de la France. Dans quelques-uns, il est dangereux qu'elle ne soit vue d'un œil courroucé, et que le peuple ne se contienne pas dans les bornes de la privation que le décret de l'assemblée nationale y a attachée. Il est possible que dans d'autres, la confiance des peuples, dans des pasteurs charitables et estimés, n'oppose à l'exécution du décret, des obstacles difficiles à vaincre. Plusieurs prêtres, sans pain, victimes de leur conscience, répandus dans

toute la France, recueillis et alimentés par la charité des fideles, seront un spectacle trop frappant pour la nation, etc. etc. etc.

Français, voilà les faits absolument nuds, qui forment l'état actuel de notre chère patrie. La félicité et la prospérité publique peuvent lui succéder. Mais elles n'existent pas aujourd'hui, et il faut passer nécessairement à un autre état pour les trouver. Daigne l'éternel continuer à écarter les crimes, et nous faire arriver au port, autrement qu'à travers des flots de sang. L'unique voie, c'est la réconciliation.

Portons nos regards sur cet avenir, peut-être imaginaire, mais peut-être aussi, possible et prochain, sur la réconciliation de la nation Française. Retraçons-nous les représantans, de la nation, dans les bras les uns des autres : et leur exemple, imité aussi-tôt par les citoyens de la capitale, se répandant dans tous les départemens avec une incroyable célérité, et entraînant tous les Français; peignons-nous les actions de graces, les fêtes publiques, l'ivresse de la nation et du monarque, l'unité nationale renaissante et aussi-tôt invincible, les lois en vigueur, parce qu'il n'existera plus personne qui se réjouisse de leur inobservance, les Français expatriés rentrant dans le royaume, la dette publique garantie par la générosité d'un peuple réconcilié et con-

tent; nos voisins, nos rivaux étonnés, traversés par notre résurrection, la révolution consommée, et la constitution devenue la volonté de tout le monde.

Eh ! que faut-il donc pour cela? . . . des sacrifices réciproques; . . . . c'est par des sacrifices que les individus se rapprochent, et que les nations rivales font la paix . . . .

Français, il ne nous faut que notre caractère.

N'est-ce pas beaucoup trop, que de nous être haïs pendant deux années? Voyons devant-nous le sang qui pourroit couler, et livrons-nous à cet enthousiasme national qui, dans un seul jour, et sans faire des malheureux, affermira mieux la révolution qu'elle ne sçauroit l'être par des victoires.

Toutes les pertes personnelles ne seront pas réparées : elles ne peuvent pas, elles ne doivent pas l'être; les plus grandes le seront par la paix publique, car la sûreté des citoyens est leur bien le plus précieux.

Nos lois demanderont des adoucissemens, ou plutôt elles auront des bienfaits à répandre. Eh ! qu'elle est donc la fin de la législation? n'est-ce pas le bonheur commun? Et est-il de lois qui le procurent davantage que celles qui engendrent et resserent l'amitié des citoyens?

Français, voici le plan de conciliation que je vous offre (1).

1o. La nation, dans l'assemblée de ses représentans, aura seule et à jamais, le pouvoir inamissible de se donner des lois, d'établir des impôts, de faire des emprunts, etc.

2o. La France sera toujours un état monarchique. Le roi sera une partie intégrante de l'état; il sera dépositaire du pouvoir exécutif suprême, chef de la nation et de l'armée, et sa sanction ou son acceptation seront une partie intégrante et essentielle de la législation.

3o. La distinction politique des trois ordres demeurera supprimée.

4o. La France demeurera divisée en départemens et en districts.

5o. Les membres qui composeront l'assemblée nationale, les corps administratifs,

---

(1) On n'a pas rappellé ici tous les points de la constitution. On s'est borné aux articles fondamentaux; le détail auroit été trop long.

les corps municipaux ; les membres des tribunaux, etc. ; seront librement élus par le peuple, etc. etc. etc.

6o. La responsabilité des ministres, sera une loi constitutionelle et immuable.

7o. L'institution des gardes nationales sera permanente, elles feront toujours partie de la maison militaire du roi.

8o. Le roi, la reine, et l'héritier présomptif de la couronne, seront constitutionellement déclarés être trois personnes appartenantes à l'état, à cause de leurs rapports nécessaires avec la conservation et la perpétuité de la monarchie héréditaire.

9o. Les autres personnes de la famille royale, et les princes et princesses du sang royal, seront regardés comme une classe de citoyens plus distingués, qui ne pourront prétendre, à raison de leur rang, aucune autorité, aucune voix délibérative, aucune place fixe et habituelle, dans quelque assemblée de citoyens que ce soit, mais qui recevront dans toutes, la seule assemblée nationale exceptée, des égards et des distinctions, et se placeront après le président desdites assemblées, dans les actions extraordinaires et accidentelles, autres que la prévention de crime, et la qualité de client, où ils seroient dans le cas d'y paroître.

10°. La constitution civile du clergé ne sera mise à exécution, quant aux articles qui ne sont pas déja exécutés, qu'après le délai de six mois.

11°. Les évêques auront, dès-à-présent, la liberté de s'assembler en conciles provinciaux.

12°. L'assemblée nationale, par un décret qui sera sanctionné par le roi, nommera trois commissaires pour assister, comme témoins, à chacun desdits conciles qui seroient tenus.

13°. Le décret du 27 novembre ne sera exécuté quand a ce qui concerne la constitution civile du clergé, qu'après ledit délai de six mois. × 1790.

14°. La noblesse et les qualités personnelles n'étant plus qu'une propriété individuelle, étrangère à la constitution de l'état, comme la fortune de chaque citoyen, chacun sera le maître de se donner le titre, et de prendre les armoiries qu'il voudra.

15°. L'amnistie générale sera accordée à tous ceux qui se trouveroient prévenus de quelque accusation relative à la révolution, et dont la date seroit antérieure à la publication de ladite amnistie.

16°. Les Français expatriés seront invités, au nom de la nation et du roi, par une proclamation solemnelle qui sera envoyée à tous les ambassadeurs de France résidans auprès des cours étrangères, à rentrer dans le royaume.

17°. Le roi sera supplié de donner au pouvoir exécutif suprême dont il est revêtu, toute l'activité nécessaire pour rétablir l'ordre, maintenir la paix, et procurer la sûreté individuelle de tous les citoyens.

18°. Un décret particulier de l'assemblée nationale ordonnera à tous les tribunaux, la prompte, sévère, mais toujours juste punition de tout particulier qui seroit convaincu d'avoir troublé l'ordre public, d'avoir empêché la circulation nécessaire des subsistances, ou d'avoir attenté, par voie de fait, à la vie, aux propriétés, ou à la sûreté d'un citoyen quelconque.

Français, l'autorité, la souveraineté, la puissance législative nationale, l'égalité constitutionelle des citoyens, la liberté qui s'exerce sur-tout dans les élections des officiers publics, jointes à la perpétuité du trône, et au pouvoir exécutif suprême du monarque, voilà les articles fondamentaux de la révolution. N'altérez aucun de ces articles, et la constitution est inviolable. Attachez-y tous les cœurs, et vous la rendrez

d'autant plus invincible, que vous serez tout à-la-fois vous même et plus libres et plns unis entre vous.... Vous démentirez la maligne complaisance de vos anciens rivaux dans vos divisions, et vous inspirerez l'épouvante à vos voisins ambitieux, à la place des projets hostiles qu'ils auroient pu concevoir.

Les adoucissemens que vous mettrez à vos lois, n'en seront pas la révocation; elles existeront dans toutes leurs forces : ce qu'elles ont détruit, est détruit en effet; vous ne ferez que continuer la législation, en le faisant exister de nouveau. Ce sont des bienfaits nationaux que vous créerez, par lesquels vous rapprocherez les cœurs, et vous en resserrerez les nœuds.

Français, un grand exemple a été donné le 4 février dernier. Votre roi vous a dit qu'il adoptoit pour lui-même, et qu'il transmettroit à son fils les principes de la liberté nationale, qui font la base de la constitution. Il a fait devant vous tous les sacrifices qu'un roi des François pouvoit faire à la paix, et il vous a fait observer que personne ne pouvoit être dans le cas d'en faire d'aussi grands. Ces paroles que vous avez tant applaudies, sont déja gravées sur l'airain; elles attendent l'admiration et les bénédictions de la postérité. Faites-y graver aussi l'époque mémorable où, en faisant cesser toutes vos di-

visions, vous aurez fait naître pour la France de plus beaux jours que les plus beaux de ceux qui s'étoient encore levés pour elle ; où vous aurez étonné l'Europe par l'essor extraordinaire que vous aurez donné à l'énergie et à la sensibilité Française, où vous aurez enfin mérité de partager avec votre monarque, dans l'esprit et dans le cœur de tous vos descendans, le nom des plus grands bienfaiteurs de la nation.

C'est dans l'assemblée nationale que le foyer du patriotisme est établi ; que les cœurs s'embrasent ; que le mur de séparation tombe en ruine. Que les représentans de la nation donnent un spectacle de loyauté et de générosité, qui soit pour toute la France la nouvelle certaine d'un bonheur consommé, et qui fasse retentir par-tout ces deux cris de joie désormais inséparables : VIVE LA NATION, VIVE LE ROI ; VIVE LE ROI, VIVE LA NATION.

Nota. L'auteur de ce projet se nommeroit avec confiance. Sa conscience l'assure qu'il ne lui a été inspiré que par le seul amour de sa patrie, et par sa persuasion intime que tous les sacrifices, qui ramèneront la paix, ne doivent rien coûter à ceux même qui sont dans le cas d'en faire de très-grands. Il pense que c'est le moment pour tous les Français, de s'oublier soi-même, de dépo-

ser tous les sentimens, toutes les opinions, tous les intérêts personnels, pour ne s'occuper que du bien public ; qu'il faut consulter beaucoup plus les circonstances, les événemens, les faits, l'état des choses, que les plus beaux systêmes, et que l'unique beau est celui qui réconciliera aujourd'hui la France, et qui inspirera à tous les individus qui la composent, une volonté commune. Tels sont les sentimens que voit en moi celui qui lit dans les cœurs. Si mon plan n'est pas utile, personne n'aura intérêt à me connoître. S'il est utile, au contraire, je desire d'en jouir et d'en bénir la providence dans le secret de mon ame.

De l'Imprimerie de CRAPART, place Saint-Michel, No. 129.